

Les objectifs des GDS sont :

- Agir pour améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé animale
- Contribuer à accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leurs traitements
- Favoriser l'économie de l'élevage en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits

Leur mission :

Dans chaque département, ils rassemblent les éleveurs :

- pour accompagner les Services Vétérinaires dans la réalisation des prophylaxies officielles,
- pour conduire des programmes collectifs d'assainissement sanitaire,
- pour proposer aux éleveurs des services personnalisés dans des domaines de la santé animale, de l'hygiène et de la qualité sanitaire.

La section apicole du GDS (GDSA) de l'Isère est dirigée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des 1600 apiculteurs adhérents du département.

Elle est forte de 50 Agents Sanitaires bénévoles, nommés par Arrêté Préfectoral, au service de la santé de l'abeille et de la qualité des produits de la ruche. Ces 50 Agents Sanitaires bénéficient chaque année de remises à jour de leurs connaissances par des spécialistes reconnus.

Elle dispose des conseils d'un vétérinaire avec lequel elle définit les actions sanitaires en collaboration avec la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV).

Par délégation de la DDSV, elle gère les déclarations de ruchers.

Grâce au GDSA, les apiculteurs de l'Isère bénéficient :

- D'un Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) qui permet aux adhérents de profiter d'une lutte coordonnée contre la varroase.
- De la possibilité d'acquérir en toute légalité, à un prix réduit, des médicaments officiellement reconnus efficaces et autorisés, c'est-à-dire ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ce grâce à une ordonnance de notre vétérinaire conseil indiquant posologie et mode d'emploi. L'autre seule solution légale pour obtenir ces médicaments autorisés est de solliciter une prescription de votre vétérinaire.
- De visites sanitaires gratuites sur leur demande en cas de suspicion de maladie ou dans le cadre de l'évaluation du niveau sanitaire du cheptel de l'Isère.
- De visites sanitaires payantes pour aider les apiculteurs notamment les débutants à apprendre les principaux gestes de l'hygiène en apiculture.

Comment devenir adhérent au GDSA :

Les apiculteurs qui ont déclaré leurs ruches (c'est une obligation légale de tout apiculteur) peuvent adhérer au GDSA

- Soit en adhérant à un des syndicats partenaires du GDSA (Abeille Dauphinoise et Syndicat Apicole Dauphinois), la cotisation au GDSA étant incluse dans celle demandée par le syndicat,
- Soit en adhérant directement au GDSA en remplissant le bulletin d'adhésion ci-joint.



LE GDSA VOUS APPORTE

**LES SERVICES DE 50 AGENTS
SANITAIRES
BENEVOLES PASSIONNES
PAR LES ABEILLES**

**UNE VEILLE SANITAIRE
DES RUCHES DE VOTRE
DEPARTEMENT**

**UNE LUTTE COORDONNEE
CONTRE LES MALADIES**

**L'ACCES AUX MEDICAMENTS
DANS LA LEGALITE A UN PRIX
COMPETITIF**